

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2026, dans l'académie de MONTPELLIER.

La Directrice Générale du Crous de Montpellier-Occitanie,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2026, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame CLOAREC Sandrine, directrice de Crous, présidente, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Monsieur LAROCHE Laurent, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vice-président, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

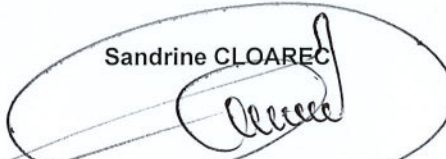
Monsieur BOSINCO Bernard, ingénieur d'études hors classe, expert, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Madame DI STEFANO Sandrine, ingénieure d'études de classe normale, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Madame DESHONS Cathy, attachée principale d'administration de l'état, suppléante, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Montpellier, le 18 mai 2026


Sandrine CLOAREC
Directrice Générale du Crous de Montpellier Occitanie